



Clause de cession

Séance de rattrapage !

Vous avez des questions ?

Réunion d'information

le lundi 22 juin à 19 h

au SNJ, 33 rue du Louvre 75002 Paris
(au fond de la cour 6^e étage)

LES POINTS QUE NOUS ABORDERONS

- Qui est concerné ?
- Quand la clause est-elle ouverte ?
- Comment la faire valoir ?
- Doit-on motiver sa décision ?
- Doit-on effectuer un préavis ?
- Que se passe-t-il pour le journaliste qui a plus de 15 ans d'ancienneté ?
- Quelles indemnités ?
- Peut-on bénéficier d'une formation ?...